



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SECRETARIAT GÉNÉRAL AUX POLITIQUES PUBLIQUES

Bureau de la coordination et de l'investissement territorial
Section de l'investissement territorial (SIT)

**DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS NATIONAL
D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE (FNADT)**

Le FNADT a vocation à soutenir les projets qui contribuent à la politique d'aménagement du territoire mise en œuvre dans le cadre du Contrat de plan Etat-Région. Les champs d'intervention privilégiés sont les actions en faveur de l'emploi, qui concourent à accroître l'attractivité des territoires ou présentant un caractère innovant dans le domaine de l'aménagement, du développement durable et de la cohésion des territoires.

Pour les projets d'investissement portés par des collectivités, le taux de subvention peut se situer entre 0 et 80 %. Il est important pour chaque dossier d'afficher un cofinancement Etat, collectivités, associations, etc.

Seuls sont recevables les dossiers portant sur des opérations comportant un **plan de financement achevé et susceptibles d'être engagées immédiatement.**

Pièces communes à l'ensemble des dossiers : courrier de présentation du projet

Il est nécessaire d'avoir un courrier comportant **date, cachet, nom et signature du porteur du projet** dans laquelle le porteur de projet :

1. Décrit succinctement le projet et les objectifs poursuivis (**annexe technique**) *ainsi que la référence de la convention-cadre ou du protocole d'accord dans lequel s'inscrit (CRTE, Petites Villes de demain, Action Cœur de ville), le cas échéant, la demande de subvention*
2. Atteste avoir sollicité les aides publiques indiquées au plan de financement du projet
3. Certifie l'exactitude des renseignements indiqués et des documents fournis
4. Atteste sur l'honneur la régularité de la situation fiscale et sociale de l'organisme qu'il représente

Documents et renseignements complémentaires à fournir

❖ **Concernant le porteur du projet :**

1. La preuve de l'existence légale :

- Pour les sociétés ou entreprises : extrait Kbis, inscription au registre ou répertoire concerné
- Pour les associations et les groupements d'intérêt public : selon les cas, copie de la publication au Journal Officiel ou du récépissé de la déclaration à la préfecture, statuts ou convention constitutive

2. Un relevé d'identité bancaire

3. L'avis de situation au répertoire Sirene

4. Pour les personnes publiques, la délibération de l'organe compétent approuvant le projet

Dans l'hypothèse où le porteur de projet est une association, il est nécessaire de compléter l'imprimé CERFA n°12156*05 « dossier de demande de subvention ».

❖ **Concernant le projet :**

1. **Le calendrier prévisionnel détaillé de réalisation**
2. **Le plan de financement prévisionnel comportant le montant détaillé des besoins à financer et des ressources financières, précisant le montant des aides publiques sollicitées pour le projet et identifiant les autorités ou organismes sollicités, ainsi que le calendrier de versement de l'aide souhaité (cf. document modèle)**

En fonction de la réglementation ou des besoins de l'instruction :

- Les études, avis, délibérations, décisions, déclarations ou autorisations préalables requis par la réglementation
- Les devis, projets de contrats ou tous autres documents, datés et comportant l'indication de l'organisme qui les a établis, permettant d'apprécier le montant de la dépense si le montant de la subvention n'est pas établi sur une base forfaitaire
- Un document attestant la situation juridique, y compris le prix, des biens matériels et immatériels à acquérir ou à transformer
- L'estimation du coût de fonctionnement, hors dotations aux amortissements, de l'investissement après sa mise en œuvre

D'autres pièces justificatives pourront être demandées en fonction des besoins de l'instruction.